

GÉOPORTAIL DE L'URBANISME

17 juin 2016 Présentation aux Bureaux d'Études et aux Techniciens des Collectivités Territoriales



MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

Sommaire

• **PARTIE 1 / Qu'est-ce que le Géoportail de l'urbanisme ?**

- · Ses enjeux, les obligations réglementaires, son déploiement
- En pratique...
- PARTIE 2 / Comment numériser un document d'urbanisme ?
- PARTIE 3 / Comment alimenter le Géoportail de l'urbanisme ?
- PARTIE 4 / Les outils mis à disposition



Le GPU s'inscrit dans une dynamique de numérisation des documents



L'ordonnance du 19 décembre 2013 pose le cadre juridique de la numérisation des documents d'urbanisme et de leur publication dans le Géoportail de l'urbanisme (GPU)



La mise en place du GPU répond à 3 enjeux

Contribuer à la démocratisation et à l'égalité des territoires en termes d'accès à l'information

Transposer la directive européenne INSPIRE

La directive INSPIRE vise à favoriser la protection de l'environnement

Elle prévoit la mise en place d'une infrastructure européenne de publication et partage de l'information géographique

Le GPU s'appuie sur les standards du CNIG, structure nationale de coordination pour la mise en œuvre des dispositions de la directive INSPIRE

Faciliter l'action des acteurs de l'urbanisme

- · Avec pour effets attendus :
- Une réduction des coûts de mise à disposition de l'information urbanistique pour l'Etat et les collectivités territoriales
- Avec pour effets induits pour les SUP :
- Une clarification règlementaire / législative
- Une homogénéisation des pratiques à travers le territoire



Le Géoportail de l'urbanisme présente de nombreux avantages

FAVORISER L'INFORMATION DES CITOYENS

- Assurer la mise à disposition des documents d'urbanisme pour tous les citoyens en palliant les disparités en termes d'égalité des territoires
- Accès centralisé, permanent, rapide et aisé

SIMPLIFIER LES ÉCHANGES D'INFORMATION Faciliter les échanges d'informations (automatiques ou pas) entre les plateformes recueillant les documents d'urbanisme par l'harmonisation de la structure et des formats des documents

RÉALISER DES ÉCONOMIES

- Le GPU offre une alternative à l'accueil physique des administrés souhaitant consulter les DU → temps libéré pour les agents
- Le coût de la numérisation peut être réduit grâce au recours à des marchés groupés (quelques centaines d'euros) et devient marginal pour une modification de DU
- La dématérialisation permet d'économiser des frais de reprographie qui se chiffrent en milliers d'euros



Les acteurs du GPU



Seules les autorités compétentes sont habilitées à publier leurs documents sur le GPU



Le calendrier prévoit une alimentation progressive du **GPU entre 2016 et 2020**

	À partir du 01/01/2016	Lors de toute révision d'un DU entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020	Au 01/01/2020
Obligations des Collectivités Territoriales (communes, EPCI, EP de SCOT)	Numériser le DU de préférence au format CNIG	Numériser le DU obligatoirement au format CNIG	
	Mettre en la de préférence	Mettre en ligne le DU de préférence sur le GPU	



A retenir :

-La publication du DU sur le GPU deviendra la condition de son caractère exécutoire (nouvel article R123-22 du CU)

•Le document d'urbanisme doit rester consultable (version papier ou numérique) au siège de la collectivité territoriale



Le Géoportail de l'urbanisme : http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/



geoportail

26 documents d'urbanisme. 6 servitudes d'utilité publique.

<u>L'URBANISME</u>

Un accès centralisé, immédiat, rapide et aisé



Un accès aux pièces écrites



Une visualisation personnalisable



L'ensemble des fonctionnalités offertes par le GPU est détaillé dans l'Aide en ligne mise à disposition sur le site



Des outils



géoportail De Liurbanisme

Un accès sécurisé pour les différents acteurs



géoportail De Liurbanisme

Sommaire

- **PARTIE 1 /** Qu'est-ce que le Géoportail de l'urbanisme ?
 - · Ses enjeux, les obligations réglementaires, son déploiement
 - En pratique...
- PARTIE 2 / Comment numériser un document d'urbanisme ?
- PARTIE 3 / Comment alimenter le Géoportail de l'urbanisme ?
- PARTIE 4 / Les outils mis à disposition



Le standard CNIG pour la dématérialisation des DU

Le CNIG

Institué par la directive

- Composé de représentants
 - Des collectivités territoriales
 - De l'Etat
 - Des professionnels
 - Des associations

Objectifs

- Assurer l'interopérabilité entre bases de données
- Faciliter la (ré)utilisation de l'information géographique

Le contenu du standard CNIG

- Le contenu des données à produire
- Les règles d'organisation et de codification des données
- Les règles de topologie
- Le système de géoréférencement
- Les règles de saisie des métadonnées associées au document d'urbanisme

La numérisation au standard CNIG

- Garantit la cohérence des documents d'urbanisme sur le territoire
- Clarifie les concepts urbanistiques et leur traduction géomatique
- Contient les prescriptions techniques utiles à la dématérialisation
- Un standard adapté à chaque cas : PLU, Carte Communale, SUP



Le standard CNIG :

Les couches géographiques

- •Zonage
- Prescriptions
- Informations
- •Habillage (présentation pour tirage papier)

Les pièces écrites

- •Règlement, rapport, annexes
- Plans scannés
- Des informations générales
 - •Liste des documents numérisés
 - •Communes concernées (PLUI)
 - •Métadonnées (alimentation catalogue)

déoportail

Prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME



CNIG Octobre 2014

Le standard CNIG : la couche SIG du zonage





IINC

/ 1	B B E E	🔍 🏘 📓	o 🖪 🖪 🚟				?
	IDURBA 🗸	LIBELLE	LIBELONG	TYPEZONE	DESTDOM	NOMFIC	URLF
4692	04001_20131119	A	A=La zone A est une zone réservée aux activités agricol	A	07	04001_regl	
4693	04001_20131119	A	A=La zone A est une zone réservée aux activités agricol	Α	07	04001_regl	
4694	04001_20131119	A	A=La zone A est une zone réservée aux activités agricol	Α	07	04001_regl	
4695	04001_20131119	AU1	AU1=La zone AU1 est une zone actuellement de faible d	AUc	01	04001_regl	
4696 •	04001_20131119	AU1	AU1=La zone AU1 est une zone actuellement de faible d	AUc	01	04001 real	• • •
M	ontrer toutes les entité	s_					

1



Le standard CNIG : règles d'organisation et de nommage

- Arborescence normalisée
- Contenu de chaque répertoire
- Nom de fichier codifié : couches géographiques et pièces écrites



44712_prescription_lin_01_20041103.pdf 44712_prescription_pct_07_20041103.pdf 44712_prescription_surf_05_1_20041103.pdf 44712_prescription_surf_05_2_20041103.pdf 44712_prescription_surf_09_20041103.pdf 44712_prescription_surf_24_20041103.pdf 44712_reglement_20041103.pdf

A quel moment numériser ?

- Tout au long de l'étude du PLU :
 - •Outil de travail
 - •Gage de conformité au document approuvé
- Après l'approbation :
 - •Par le BE Urbanisme : sous traitance
 - Par la collectivité avec un marché spécifique
- •Dans tous les cas :
 - Rédiger un cahier des charges pour la numérisation
 - Conseils auprès de la DDT ou du CRIGE





La numérisation des documents d'urbanismes dans les Hautes-Alpes (1/2)

- Les documents d'urbanismes sont **numérisés à 100 %** dans les Hautes-Alpes, et c'est une prestation assurée par la DDT05 depuis de nombreuses années.

- La DDT05 fournit **gracieusement** aux collectivités qui le demandent (notamment pour l'élaboration, la révision ou la modification d'un document d'urbanisme) les fichiers numérisés

- Le retour après modification par la collectivité et leurs prestataires (bureaux d'études, services urba des collectivités) demande un **travail conséquent** de remise à plat des données au format CNIG.

La numérisation des documents d'urbanismes dans les Hautes-Alpes (2/2)

- L'obligation de publier les documents d'urbanismes numérisés entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020 est **assurée par la DDT des Hautes-Alpes pour le compte des collectivités** sur un site dédié du Ministère de l'Ecologie (GéoIDE Carto)

- Dans la perspective du 01/01/2020, la DDT se tient à la disposition des collectivités pour les accompagner. Une fois cet accompagnement effectué (pour celles qui le désirent), celles-ci seront autonomes vis à vis de ces dispositions



Les documents déjà numérisés et approuvés avant le 01/01/2016 : intégration dans le GPU

- Conformité au standard CNIG
 - > Couches géographiques OK
 - > Pièces écrites à modifier : noms, classement,...
- Si le document est déjà consultable sur un site internet : pas d'obligation
- Sinon : Intégration progressive
- En fonction des demandes des collectivités



Les documents déjà numérisés : mise à jour

 Récupérer la version numérisée auprès de la DDT ou dans votre service SIG au début d'une nouvelle étude : modification, révision simplifiée, révision totale...

•Demander à votre bureau d'études :

- de la mettre à jour sans en modifier la structure
- de refaire les pièces écrites qui sont modifiées en totalité :
 - •Le règlement entier même si une seule zone a été modifiée
 - •Le plan entier même si un seul emplacement réservé a été supprimé

•Transmettre la nouvelle version numérisée à la DDT ou à votre service SIG après l'approbation



Sommaire

- PARTIE 1 / Qu'est-ce que le Géoportail de l'urbanisme ?
 - · Ses enjeux, les obligations réglementaires, son déploiement
 - En pratique...
- PARTIE 2 / Comment numériser un document d'urbanisme ?
- PARTIE 3 / Comment alimenter le Géoportail de l'urbanisme ?
- PARTIE 4 / Les outils mis à disposition



Les principales étapes à retenir pour alimenter le Géoportail de l'urbanisme

Numériser le document d'urbanisme en respectant le standard CNIG



Obtenir les codes d'accès du compte Autorité compétente de la CT



Alimenter le Géoportail de l'urbanisme avec les documents d'urbanisme de la CT

Gérer le compte Autorité Compétente de la CT (modifier les paramètres, déléguer une partie des droits, etc.)



Les codes d'accès pour l'alimentation du GPU sont fournis par la DDT



Rattacher une <u>adresse fonctionnelle</u> (ex. Mairie_Vendome@laposte.net) et non pas nominative (ex. Pierre_martin@free.fr) simplifie la gestion des évolutions d'équipes au sein de l'autorité compétente



Le formulaire de renseignement obligatoire



•	Renseigner l'adresse mail du
	service

- Pas d'adresse nominative
- Possibilité d'indiquer le nom de la personne qui suit ce dossier

 L'enregistrement de votre adresse mail active des codes provisoires (à changer à la première connexion)

Nom-de-l'autorité-o	compétente (ex : Commune de M	enton):	
Code-postal-:			
Vous-êtes-une-aut l'urbanisme · (<u>wwv</u> d'urbanisme.¶	corité-compétente -et·à-ce-titre -vou v.geoportail-urbanisme.gouv.fr) ·v	ıs-disposez-d'un -con ous - permettant - de -	npte -sur-le -Géoporta publier - vos - docum
Afin ∙que ·nous ·pu retourner•ce•form	uissions · vous · communique r · les n <u>ulaire•complété</u> à ·l'adresse•suiv	·codes·d'accès·à·(′ante∹¶	ce∘compte,∘vous·d
	ddt-geoportail-urbanisme@alpes-	de-haute-provence.	gouv.fr¶
	۱		
Informations-à-cor	mpléter (obligatoire)¶		
Adresse-courriel∹ Informations-facult Vous-pouvez-nous	tatives¶ sindiquer, -si-vous-le-souhaitez, -le	·nom-de-la-personne	-en-charge-du-sujet
contacter-au-sein-	de-votre-collectivité¶		
contacter-au-sein-o	de-votre-collectivité¶ Prénom¶	Télép	hone¶
contacter-au-sein + NOM¶ ¶ Pour-toute-questio	de-votre-collectivité¶ Prénom¶ ¶ n,-contactez-nous-à-l'adresse-sui	Télép ¶ vante∵¶	hone¶
contacter-au-sein - NOM¶ ¶ Pour-toute-questio ddt-geoportail-urba ¶	de-votre-collectivité¶ Prénon¶ I n,-contactez-nous à fadresse-sui anisme @alpes-de-haute-provenc Date -e	Télép ¶ vante :-¶ e.gouv.fr¶ et-signature -(avec-le-	none¶ cachet de la-collecti

Plusieurs profils d'habilitation sont mis à disposition des acteurs de l'alimentation du GPU

	Profil Prestataire	Profil délégataire	Profil Autorité compétente
Qui ?	Tout utilisateur (bureau d'études, services techniques de collectivité, etc.)	Un prestataire désigné formellement par une (plusieurs) autorité(s) compétente(s) comme son (leur) délégataire	Auteur du document, tenu au titre de l'article L133-2 du code de l'urbanisme d'alimenter le GPU = Communes, EPC I, etc.
Quel maillage géographique ?	Maillage national (Possibilité de faire appel à un prestataire hors département)	Maillage sélectionné par la collectivité au sein de son propre périmètre territorial de compétence.	Périmètre territorial de la compétence
Quels droits ?	Tester la conformité du DU	 Tester la conformité du DU Téléverser le DU dans le GPU Prévisualiser le DU 	 Tester la conformité du DU Téléverser le DU dans le GPU Prévisualiser le DU Publier le DU

Les modalités d'alimentation du GPU dépendent du choix de l'autorité compétente d'impliquer ou non un prestataire ou un délégataire



La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

Option 1 – L'autorité compétente assure seule l'alimentation du GPU



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au standard CNIG et conformité règlementaire des documents versés



La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

Option 2 – L'autorité compétente prend en charge le téléversement et la publication



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au standard CNIG et conformité réglementaire des documents versés



La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

Option 3 – L'autorité compétente délègue la numérisation et le téléversement



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au standard CNIG et conformité règlementaire des documents versés



Synthèse : rappel des rôles

3 profils aux fonctionnalités différentes

Autorité compétente

Prévisualise le DU et le publie dans le GPU

Délégataire

Téléverse le DU dans le GPU

Prestataire

- Numérise le DU
- Teste la conformité du DU avec le validateur du GPU
- Transmet le rapport de conformité à l'AC



Un tableau de bord en fonction des profils : exemple de celui de l'autorité compétente

M	ON ESPAC	E				
		DOCUMENTS 50 documents d'urbanisme. 0 servitude d'utilité publique. 2 schémas de cohérence territoriale. 0 document en cours de traitement. 7 documents à publier. Gérer mes documents		MON COMPTE AC_lebourg - marie- neige.lebourg@hotmail.fr Autorité compétente Cerema Modifier mes infos		
	0	VALIDATEUR DE DOCUMENTS Valider la conformité d'un document sans le publier. Valider un document		DÉLÉGATAIRES Vous n'avez pas défini de délégataire. Ajouter des délégataires		
			– Un valid	ateur du standard CN	IG accessible à t	tous
	*	TÉLÉCHARGEMENT DE DONNÉES SUR UN LOT DE COMMUNES Vous pouvez télécharger ioi les documents liés à un lot de communes. Télécharger des données				
			<section-header><section-header><image/><image/><image/><image/><image/><section-header><section-header><section-header><image/><image/><section-header></section-header></section-header></section-header></section-header></section-header></section-header>	<section-header><section-header><image/><image/><image/><image/><image/><image/></section-header></section-header>	<section-header><section-header><section-header><section-header><complex-block><section-header><complex-block><section-header><complex-block><section-header><complex-block><section-header><complex-block><section-header></section-header></complex-block></section-header></complex-block></section-header></complex-block></section-header></complex-block></section-header></complex-block></section-header></section-header></section-header></section-header>	<complex-block><complex-block>NON ESPACE</complex-block></complex-block>

La conformité au standard CNIG : le validateur

- Vérifie la structuration des données : nom des couches, nom des champs, codes...
- Une garantie que les fichiers seront intégrables au GPU
- Peut être réalisé par le prestataire
- Demander le rapport de conformité avant de procéder au paiement : à prévoir dans le cahier des charges



La conformité du contenu

- Contrôle différent de la conformité de structure (CNIG)
- Vérification de la conformité au document papier officiel : tracé des zones est correct, il ne manque pas de prescription (emplacement réservé)...
- Réalisée après versement et avant publication
- Pré-visualisation possible
 - par l'autorité compétente
 - par le délégataire



Les points clés à retenir

- Au 1^{er} janvier 2020, le document d'urbanisme devra être publié au format CNIG dans le GPU afin d'être rendu exécutoire (art R153-22 du CU)
- Numériser dès à présent les documents d'urbanisme en respectant le standard CNIG dans le cadre de toute élaboration ou révision du DU
- Dans ses relations avec son prestataire, la collectivité territoriale doit veiller à :
 - •Obtenir de la part du prestataire le « rapport de conformité » délivré par le GPU avant d'engager le règlement de la prestation
 - •Assurer un **contrôle de la qualité de la numérisation** au moyen de la fonctionnalité de prévisualisation du document dans le GPU

•Conserver systématiquement la version électronique du document d'urbanisme dont la collectivité territoriale est la seule propriétaire légitime en plus de celle publiée dans le GPU



Sommaire

- PARTIE 1 / Qu'est-ce que le Géoportail de l'urbanisme ?
 - · Ses enjeux, les obligations réglementaires, son déploiement
 - En pratique...
- PARTIE 2 / Comment numériser un document d'urbanisme ?
- PARTIE 3 / Comment alimenter le Géoportail de l'urbanisme ?
- PARTIE 4 / Les outils mis à disposition



Un kit de déploiement est mis à disposition des collectivités territoriales

Thématiques abordées

Pourquoi faire? Plaquettes de présentation générale

Que faire? Guides de mise en œuvre

Comment faire? *Modes opératoires*

Présentation du Géoportail de l'urbanisme : enjeux, rôle des acteurs, etc.

Livrables du kit de déploiement

- Plaquette sur la numérisation
- Publication des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme
- Réunions d'information
- Aide en ligne : utilisation du GPU et de ses fonctionnalités
- Mode opératoire sur les métadonnées : saisie des métadonnées, etc.
- Cahier des charges générique de consultation

Les services déconcentrés se tiennent à la disposition des CT pour les renseigner et les aider à utiliser les nombreux documents mis à disposition pour déployer sereinement le Géoportail de l'urbanisme





Documents et liens utiles

- Les documents techniques pour la numérisation : <u>http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732</u>
 - Le standard de numérisation CNIG
- Le kit de déploiement accessible via :
 - Le site internet du ministère : <u>www.territoires.gouv.fr/la-numerisation-des-</u> <u>documents-d-urbanisme</u>
- En écrivant à la boite GPU de la DDT ddt-geoportail-urbanisme@hautes-alpes.gouv.fr
- Directement sur le site du GPU

http://www.geoportail.gouv.fr



Merci de votre attention

